

REGLEMENT JEU CONCOURS ENSTA BRETAGNE SUR INSTAGRAM

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1/** L'ENSTA Bretagne organise du samedi 22 juin 2019 (17 heures) au dimanche 23 juin 2019 (17 heures), un jeu concours gratuit sur le réseau social Instagram intitulé : « JEU CONCOURS LA MER XXL».
- 2/** Ce jeu est ouvert à toutes les personnes majeures ayant un compte Instagram, à l'exception des membres du personnel de l'ENSTA Bretagne.
- 3/** Ni l'ENSTA Bretagne ni les organisateurs du jeu ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

PROCEDURE DE PARTICIPATION

- 1/** Pour participer, il suffit de se rendre sur la page Instagram ENSTA Bretagne à l'adresse suivante : https://www.instagram.com/ensta_bretagne/ et de répondre aux trois questions du quizz diffusées sur la story du compte Instagram de l'ENSTA Bretagne.
- 2/** Les questions posées porteront sur différents thèmes traitant de l'observation et la surveillance sous-marine. Pour répondre au quizz, les participants devront cliquer, pour chaque question, sur l'une des trois réponses proposées.
- 3/** Une publication sera effectuée sur le compte Instagram ENSTA Bretagne en amont du concours, afin d'annoncer son but et son fonctionnement complet. Le jeu concours fera également l'objet d'une promotion sur Facebook : il y sera annoncé, lors de sa mise en ligne sur Instagram, afin que les utilisateurs de Facebook puissent se rendre sur Instagram.
- 4/** Pour jouer, les participants doivent disposer : d'un accès internet, d'une adresse mail valide, d'un compte Instagram.
- 5/** La participation au jeu est libre, gratuite et sans obligation d'achat dans les conditions définies aux présentes.
- 6/** La participation au jeu est limitée à une seule participation par personne physique. Le participant ne peut répondre qu'une seule fois à chaque question.
- 7/** Aucun frais de participation n'est à la charge du participant.

PRIX, REMISE DES PRIX

- 1/** Le tirage au sort, effectué par l'ENSTA Bretagne le lundi 24 juin 2019 à 14 heures, récompensera trois personnes (rattachées à leur compte Instagram) ayant donné les bonnes réponses aux 3 questions.
- 2/** Chacun des 3 gagnants obtiendra 2 tickets d'entrée (pass 1 journée) pour l'exposition extraordinaire « La Mer XXL » se déroulant au Parc des Expositions à Nantes, Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes. (Valeur unitaire de 15€ TTC).

3/ Les noms des gagnants du jeu-concours Instagram seront annoncés via une publication sur le compte Instagram ENSTA Bretagne, après tirage au sort. Une publication sera également réalisée sur le compte Facebook ENSTA Bretagne, afin de prévenir les internautes que les noms des gagnants ont été annoncés sur Instagram.

4/ Après avoir été identifiés dans la publication Instagram, les gagnants disposent d'un délai de 4 jours (jusqu'au 27 juin 2019) pour réclamer leurs prix, en contactant l'ENSTA Bretagne par message privé sur Instagram.

5/ Les lots seront remis en mains propres aux gagnants ou expédiés par voie postale.

6/ Dès l'acquisition du prix, le gagnant est seul et exclusivement responsable de son utilisation.

7/ L'ENSTA Bretagne décline toute responsabilité quant aux préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation non conforme aux conditions normales d'usage du prix ou en dehors des prescriptions légales ou administratives en vigueur.

PRÉCISIONS

1/ Le prix gagné peut être transféré à une autre personne. Cependant, il ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

2/ La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

3/ Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

4/ L'ENSTA Bretagne se réserve le droit d'annuler ou de proroger le jeu et de modifier les prix si les circonstances l'exigent, et ce, sans engager sa responsabilité. Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication. Dans le cas où les circonstances empêcheraient la remise des lots, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de l'ENSTA Bretagne ou demander leur contre-valeur en euros.

5/ Lors de ce jeu, seules, seront collectées les données à caractère personnel (noms, prénoms, adresses mail) relatives aux gagnants dans l'unique but de leur attribuer les lots remportés. Ces informations ne seront pas utilisées par l'ENSTA Bretagne à d'autres fins. Elles seront conservées jusqu'au 29 juin 2019, date de début de La Mer XXL.

6/ Les gagnants seront informés de leurs droits conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

7/ Le règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande formulée auprès ENSTA Bretagne, à l'adresse suivante : ENSTA Bretagne service Communication, 2 Rue François Verny, 29200 Brest.

8/ Le jeu-concours n'est pas géré ou sponsorisé par le réseau social Instagram.